

**Avis n° 2010/06-16 relatif
à l'habilitation de l'École nationale des sciences
géographiques (ENSG)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

Vu la demande présentée par l'École nationale des sciences géographiques (ENSG)
Vu le rapport établi par Patrick Gerlier (rapporteur principal), Jean-Michel Siwak (membre de la CTI) et Pierre Bot (expert), et présenté lors de la séance plénière du 29 juin 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École nationale des sciences géographiques (ENSG) est une direction de l'Institut Géographique National (IGN), établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

L'ENSG a été créée en 1941 dans l'objectif de former des ingénieurs pour l'IGN et divers instituts étrangers. Depuis la fin du XXème siècle, l'établissement s'est ouvert à des étudiants destinés à l'ensemble du secteur professionnel, privé, fonction publique territoriale, etc. Toutefois ce n'est qu'à partir de 2006 qu'a été recruté un flux significatif d'élèves civils.

La stratégie de l'école consiste à conforter sa position centrale dans les formations en géomatique en France et en Europe dans une culture d'ingénieur au service d'entreprises sur une base académique forte pour répondre aux besoins du monde professionnel.

Lors de la dernière évaluation de la CTI en 2007, la Commission a encouragé l'ENSG à se rapprocher de l'ESGT. Ce rapprochement a été décidé par le CNAM et l'IGN.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'ENSG, à l'issue de la période de 3 ans accordée par délibération de la CTI lors du dernier examen périodique (2007).

1/ Formation

L'objectif de l'école est de former des experts en géomatique sachant concevoir, réaliser et mettre en œuvre des produits ou services, notamment des systèmes d'information géographique

Les compétences et capacités attendues des ingénieurs sont de :

- Marier les concepts de l'information géographique et de l'acquisition des données
- Savoir mettre en œuvre une solution «Système d'information» pour l'information géographique
- Savoir analyser des données et exprimer le résultat
- Maîtriser les sciences économiques et sociales associées à la géographie, notamment le droit et l'aménagement

Depuis la rentrée 2008, le recrutement des fonctionnaires s'est effondré d'une quinzaine de places à 4-5. En compensation, les recrutements «civils» sont passés d'une dizaine à 18 puis 28 avec saturation des places offertes.

2/ Évolution de l'école

L'école a pris en compte les principales recommandations de la CTI, mais les efforts restent à faire pour finaliser la démarche qualité entreprise.

Le principal point est la difficulté de l'ENSG à accepter le rapprochement avec l'ESGT (voir avis 2010/06-15) pour aboutir à l'indispensable coordination de l'offre de formation en géomatique, qui constitue une niche importante sur le marché du travail.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté **les points forts** de l'école :

- C'est l'école de référence en géomatique ;
- Une expertise reconnue dans le milieu académique et le milieu professionnel ;
- L'adaptation de la formation à l'emploi ;
- Une culture industrielle apportée par l'adossement à une entreprise.

Et ses **points faibles**

- Le rapprochement avec l'ESGT mal accepté par le corps enseignant ;
- Un taux d'encadrement très insuffisant ;
- Le calendrier déséquilibré de la formation en langues

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation de l'ENSG à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale des sciences géographiques*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI **recommande** à l'école de :

- Améliorer de manière très significative le taux d'encadrement, l'ENSG a un taux d'encadrement parmi les plus faibles des écoles publiques d'ingénieurs ;
- Consolider le rapprochement avec l'ESGT, notamment en menant une réflexion globale sur le cursus ;
- Faire inscrire les contraintes liées au rapprochement dans les contrats d'objectifs des deux écoles ;
- Travailler à l'adhésion de toutes les composantes de l'école au rapprochement avec l'ESGT.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président



Bernard REMAUD